CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

NEWTECH INTERACTIVE

Société anonyme au capital de 10 057 731,75 €.
Siège Social : 3, chemin du Pigeonnier de la Cépière, 31081 Toulouse.
392 834 172 R.C.S. Toulouse.

Avis de réunion valant avis de convocation d'une Assemblée Générale d'actionnaires.

MM. les actionnaires de la société NEWTECH INTERACTIVE SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 28 décembre 2009 à 10 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

Ordre du jour :

Résolutions à caractère ordinaire :

— Approbation de la décision de procéder au retrait de notre société de la côte du marché libre suite à la procédure exceptionnelle de radiation du marché libre mise en place par NYSE Euronext ;
— Pouvoirs pour accomplissement des formalités ;
— Questions diverses.

Seront soumis à l'Assemblée Générale les projets de résolutions suivantes :

Projets de résolutions.

Première résolution. — L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration approuve la décision de procéder au retrait de notre société de la côte du marché libre suite à la procédure exceptionnelle de radiation du marché libre mise en place par NYSE Euronext.

Deuxième résolution. — L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations, à l'effet d'accomplir ou faire accomplir toutes formalités légales de dépôt, de publicité ou autres, consécutives aux résolutions qui précèdent.

Il est rappelé que conformément aux dispositions légales et statutaires, tout actionnaire peut participer aux Assemblées, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre des actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme soit d'une inscription nominative à son nom, soit d'un certificat de l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée : CM CIC Emetteur 6, avenue de Provence, 75441 Paris Cedex 9.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours au moins avant la réunion. Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société selon les conditions fixées par la loi et les règlements. Ce formulaire doit parvenir à la société 3 jours au moins avant la date de l'assemblée pour être pris en compte. Il est rappelé que conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux statuts, un ou plusieurs actionnaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour. Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent être envoyées dans un délai de 25 jours à compter de la date de publication du présent avis.

Le présent avis de réunion vaut avis de convocation, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par les actionnaires.

Le Conseil d'Administration.

0908034